

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,  
DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

PREFECTURE DES ALPES MARITIMES  
ARRIVEE  
17.03.95 Z 5349  
BUREAU du COURRIER

ARRIVEE LE

07 FEV. 1995

DAG 58

→ DDE - SAUH

7

NOR : EQUU9401689A

N° ENREGISTREMENT ..... A95/2263 .....  
AFFICHAGE du 07/02/95 au 07/03/95 inclus

EQUIPEMENT & URBANISME  
ALPES-MARITIMES  
23 MARS 1995  
SERVICE du COURRIER

ARRETE

portant création et délimitation d'un second secteur sauvegardé  
sur le territoire de la ville de NICE (Alpes-Maritimes),  
quartier du Port

SAUH - ARRIVEE  
27 MARS 1995  
Diffusion : ELE

Le Ministre de l'Equipement, des Transports et du Tourisme,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses article L 313-1 à L 313-3 et R 313-1 à R 313-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de NICE (Alpes-Maritimes) en date du 6 mai 1994 demandant  
la création d'un nouveau secteur sauvegardé sur le territoire de la ville de NICE et approuvant la  
délimitation de celui-ci ;

VU l'avis favorable émis par la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés en sa séance du 23  
mai 1994 ;

Sur proposition du Directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Un second secteur sauvegardé est créé sur le territoire de la ville de NICE (Alpes-  
Maritimes), en vue de la protection et de la mise en valeur de ses quartiers historiques, dans les  
conditions fixées par les articles L 313-1 à L 313-3 et R 313-1 à R 313-23 du Code de l'Urbanisme.

Ce secteur sauvegardé, qui recouvre le quartier du Port, est délimité conformément au  
plan au 1/1250e annexé au présent arrêté (1).

Original transmis

au :

→ SAUH

24 MARS 1995

ARRIVEE LE  
20.MAR.1995  
D. AC. I

ARRIVEE LE

07 FEV. 1995

DAG 5 B

ARTICLE 2 : Le Directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 9 NOV. 1994

Le Ministre de l'Équipement,  
des transports et du Tourisme

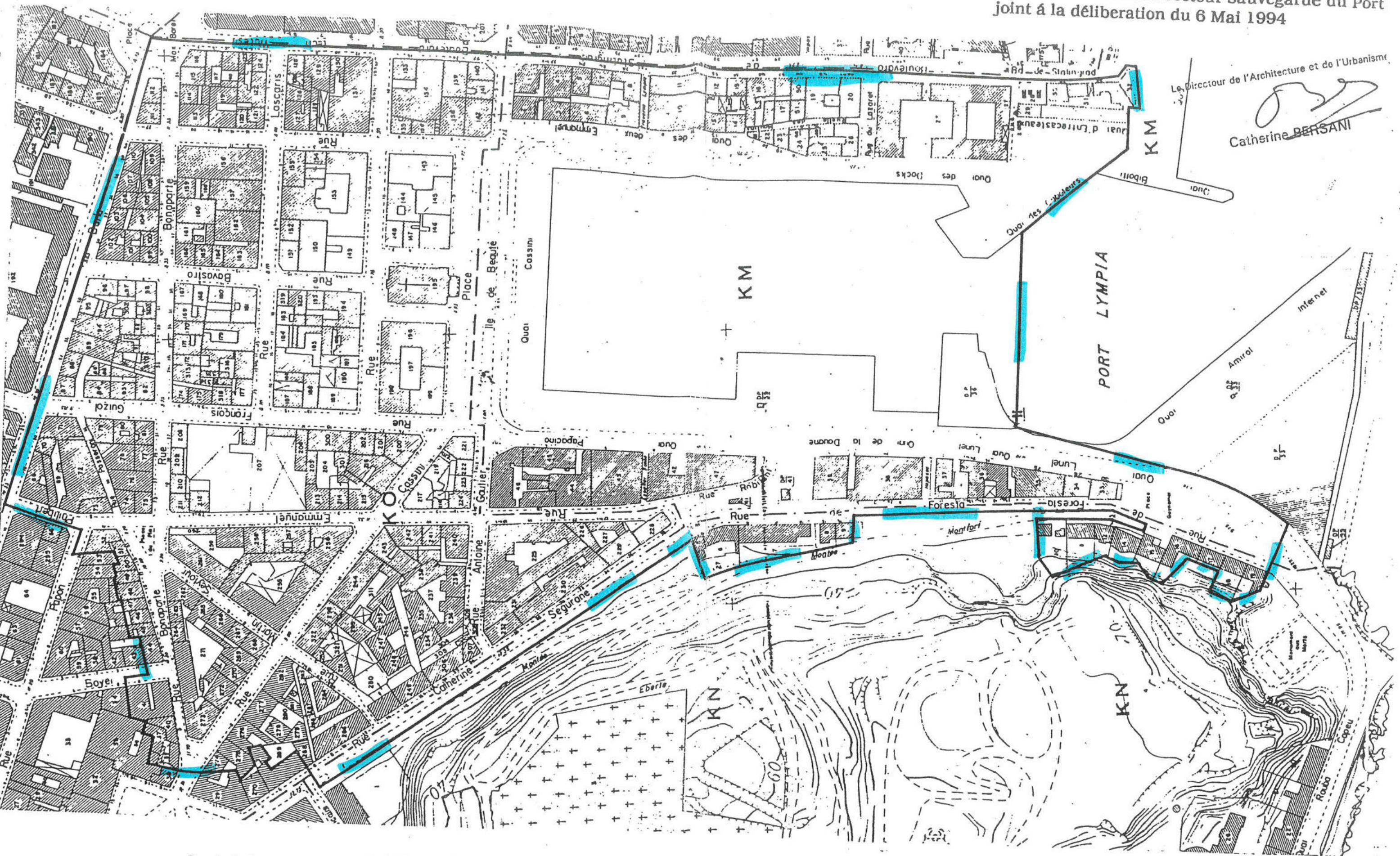


Bernard BOSSON

- (1) L'arrêté et le plan seront affichés pendant un mois à la mairie de NICE. Ils pourront également être consultés à la préfecture des Alpes-Maritimes, à la direction départementale de l'équipement et au service départemental de l'architecture.

Plan de délimitation du nouveau secteur sauvegardé du Port  
joint à la délibération du 6 Mai 1994

Le Directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme  
Catherine BERSANI



Pour le Maire  
l'Adjoint Délégué

Françoise SERULLAZ

ENREGISTREMENT ..... A95 / 2263 (suite) .....  
AFFECTATION du 07/02/95 ..... au 07/03/95 inclus

VILLE DE NICE: SECTEUR SAUVEGARDE DU PORT. PERIMETRE DEFINITIF..

## CADASTRE ACTUEL